

OCTOBRE 2023

Bulletin municipal



Dans votre bulletin municipal ce mois-ci:

- ◆ P 2- Abris temporaire et fossé de chemin.
- ◆ P 3- Collecte 2024, ordures, recyclage, compost. Changement d'heure.
- ◆ P 4- Écocentres.
- ◆ P 5- Vérification de vos détecteurs de fumée. Ramonage de cheminée.
- ◆ P 6- Vidange de la fosse septique. UPA, notre campagne un milieu de vie à partager.
- ◆ P 7- MRC Sondage, une chance de gagner 150\$. Bureau de poste, surprises d'Halloween.
- ◆ P 8- Au Diapason, service aux personnes endeuillées. Initiative d'art thérapie.
- ◆ P 9- Fête de Noël pour les enfants.
- ◆ P10-Recette du mois, pain à la citrouille
- ◆ P11-Programme RénoRégion
- ◆ P12-Médiathèque /coin des jeunes



PROGRAMME RÉNORÉGION

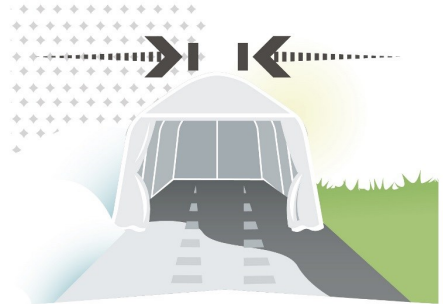
À voir en p.11

INSTALLATION DES ABRIS DE VOITURE TEMPORAIRE

Et voilà, l'automne est déjà là, bientôt l'hiver sera à nos portes.

Nous voici rendus au temps de l'année où vous pouvez installer vos abris de voiture de style « Tempo »

Selon l'article 7.13 du règlement de zonage, il est permis d'installer sur une allée d'accès au stationnement, les abris d'hiver conduisant ou servant au remisage d'automobile et ce, entre le 15 octobre et le 15 avril de l'année suivante.



Hors de cette période, l'abri d'hiver pour véhicule temporaire doit être complètement démonté et enlevé (toile et structure).

Merci de votre collaboration!

FOSSÉ DE CHEMIN

Afin de protéger et d'embellir l'environnement et dans un esprit de civisme, la municipalité demande la collaboration de tout propriétaire, dont le fossé de chemin n'est pas fermé, incluant le ponceau, d'enlever tous débris, déchets, branches, feuilles et autres matériaux pour faciliter le libre écoulement des eaux.



IMPORTANT À COMPTER DE JANVIER 2024



**LES COLLECTES DES MATIÈRES
RECYCLABLES, ORDURES ET COMPOST
AURONT LIEU LES LUNDIS EN ALTERNANCES.**

**Sauf exception dans la première semaine de janvier, le
recyclage et le compost auront lieu le mardi 2 janvier.**

Vous allez recevoir un calendrier 2024



CHANGEMENT D'HEURE

**Signe que l'hiver n'est plus très loin, on doit re-
culer l'heure dans la nuit du 4 au 5 novembre
2023 prochain.**

Ce changement d'heure vous fera «gagner» une
heure car, à 2h du matin dimanche le 5 novembre
2023 il sera seulement 1h, mais en contrepartie vous perdrez en clarté à
tous les soirs. En effet, le soleil se couchera désormais plus tôt en soirée,
partout au Québec.

Bon à savoir: vous devez changer l'heure sur vos horloges «standards», mais
probablement pas sur vos téléphones et ordinateurs, car la majorité font le
changement automatiquement. Si vous faites partie de ceux qui se posent
la grande question à chaque changement d'heure, rappelez-vous qu'en
mars on avance et en novembre on recule.



ÉCOCENTRE DE BEDFORD

OUVERT LE DEUXIÈME SAMEDI DE CHAQUE MOIS, D'AVRIL À NOVEMBRE.

(Situé au 100, rue Champagnat, Bedford)

Samedi:

8 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h

DERNIER SAMEDI POUR PROFITER DE L'ÉCOCENTRE DE BEDFORD

• **11 novembre 2023**

Pour plus d'information, visitez : <https://bmvert.ca/recuperer-aux-ecocentres/>

À propos du feuillicyclage

Le feuillicyclage consiste à tondre les feuilles mortes tombées au sol plutôt que de les racler.

Les avantages du feuillicyclage

- Les feuilles déchiquetées au fur et à mesure qu'elles tombent fournissent à votre sol, à votre pelouse, et même à vos plantes, les minéraux nécessaires pour traverser l'hiver.
- Grâce au feuillicyclage, vous n'aurez plus à racler les nombreuses feuilles tombées sur votre terrain à l'automne; un gain de temps et d'énergie!
- Laisser les feuilles déchiquetées au sol permet de réduire les besoins en arrosage, puisqu'elles contribuent à créer la couche de matières organiques protectrice du sol qui retient l'eau.
- Le feuillicyclage vous permet d'économiser en achetant moins de sacs en papier pour les collectes de surplus de feuilles et résidus de jardin, et moins de paillis si vous utilisez vos surplus de feuilles déchiquetées dans vos plates-bandes.



Source: <https://www.mrcbm.qc.ca/herbicyclage-et-feuillicyclage>

VÉRIFICATIONS DE VOS DÉTECTEURS DE FUMÉE

Chaque mois, vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai quelques secondes pour entendre le signal sonore. Si vos avertisseurs de fumée sont reliés à un centre de télésurveillance, avertissez d'abord votre fournisseur avant de faire le test.

Chaque année, vous devez :

- nettoyer les appareils à piles en passant légèrement l'aspirateur à l'intérieur et à l'extérieur du boîtier;
- nettoyer les appareils photoélectriques à l'extérieur seulement, car il ne faut jamais les ouvrir;
- vérifier la capacité de l'avertisseur à détecter la fumée en approchant, à une distance sécuritaire, une chandelle qui vient d'être éteinte et qui produit de la fumée.



Ne jamais peindre les avertisseurs.

Privilégiez des piles longue durée comme celles au lithium ou utilisez des piles rechargeables seulement si elles sont recommandées par le fabricant de l'appareil.

Remplacez les piles des avertisseurs de fumée quand vous entendez un signal sonore intermittent et lorsque vous emménagez dans un nouveau logis.

Comme les avertisseurs de fumée ont une durée de vie limitée, vous devez les remplacer tous les 10 ans.

Source : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/equipements-securite-incendie-maison/avertisseurs-de-fumee>

Ramonage de cheminée

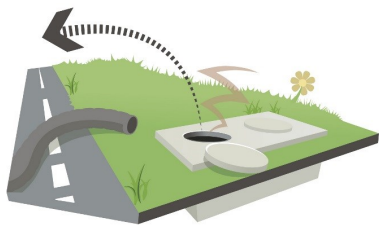
Saviez-vous qu'il est recommandé de faire ramoner sa cheminée annuellement?



Un ramoneur certifié inspectera l'état de l'appareil et de ses composantes afin de repérer les bris. Il en profitera pour vérifier la présence d'infiltration d'eau, de corrosion, de fissures, de perforation, de nid d'oiseaux et plus encore.

Le printemps est le meilleur moment pour effectuer le ramonage, car les dépôts sont encore secs. De plus, si des réparations sont nécessaires, vous aurez le temps nécessaire pour les effectuer.

Les bûches de ramonage ou les additifs chimiques ne doivent jamais remplacer un ramonage professionnel. Ces produits éliminent seulement une partie des dépôts de créosote. Seul un ramoneur professionnel peut les éliminer efficacement.



Vidange de la fosse septique

Ne pas vidanger périodiquement sa fosse septique est une infraction. En vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2; r.22), chaque propriétaire est tenu de :

- **Faire vidanger sa fosse septique tous les deux (2) ans** si vous êtes résident toute d'année et tous les quatre (4) ans, si vous êtes résident saisonnier.
- **Acheminer une copie de la facture de la vidange de la fosse septique à la Municipalité** ou par courriel à l'adresse info@pikeriver.com



L'Union des producteurs agricoles

Notre campagne, un milieu de vie à partager

Le partage de la route

Partout, les routes sont de plus en plus achalandées. Chaque usager doit les partager, qu'il soit automobiliste, conducteur de machinerie lourde ou cycliste.

Ce partage représente un défi quand le véhicule devant nous ou qui nous croise est un tracteur souvent très large et qui roule lentement.

Ce partage de la route demande également une grande vigilance pour les agriculteurs qui n'ont pas d'autre choix que d'emprunter la voie publique pour se déplacer d'un champ à un autre avec de la machinerie parfois imposante.

La présence de machineries agricoles sur les routes est concentrée à certaines périodes de l'année, particulièrement au printemps durant la période des semis et à l'automne durant la période des récoltes. Patience, prudence et compréhension mutuelle doivent être la règle d'or. Il en va de la sécurité de tous.



SONDAGE EN LIGNE

As-tu envie de courir la chance de **gagner 150\$** en cadeaux et expériences locales 😊 ça prend que 10 minutes !

Participe dès maintenant et aide ta MRC à améliorer ses communications environnementales ♻️

👉 <https://bit.ly/400uANq>

Vous avez jusqu'au 15 novembre pour participer !!!




SONDAGE EN LIGNE
Vous êtes à 10 minutes de courir la chance de **gagner 150\$** en cadeaux locaux!



Participez dès maintenant et aidez votre MRC à améliorer ses communications environnementales!

Date limite
15 novembre
2023



MRC BROME
MISSISQUOI



Chers Parents de Pike River,
vous trouverez pour vos jeunes enfants au bureau de poste de Pike River une petite surprise.

J'ai préparé 50 petites surprises pour les petits cueilleurs de bonbons du village à venir chercher avant le 31 octobre.

Et je vous confirme que ce ne sont pas des bonbons !!!

Au plaisir de vous voir.
Joyeuse Halloween



Services de soutien aux personnes endeuillées



Grâce à ses bénévoles formés et son personnel professionnel, *L'Équipe d'accompagnement Au Diapason* offre gratuitement des services de soutien aux personnes endeuillées résidant sur les territoires de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi.

ENFANTS 6-12 ANS

*Les petites voix
Au Diapason
Série de 6 ateliers*

Objectifs



Aide l'enfant à :

- Briser l'isolement;
- Exprimer leur vécu et leurs émotions;
- Mieux cheminer à travers leur deuil.

Aide le parent ou tout autre adulte significatif à :

- Se sentir soutenu dans son rôle d'accompagnant auprès de l'enfant.

ADOS 13-17 ANS

*Programme "Sur ma route"
de l'organisme
Les Amis du crépuscule
Série de 6 ateliers*

Objectifs

Aide les jeunes à :

- Amorcer un processus de deuil;
- Mieux comprendre leurs préoccupations et les émotions ressenties;
- Utiliser des outils proposés pour mieux cheminer à travers leur deuil.



ADULTES

*Rencontres individuelles
ou groupes de soutien
Série de 10 ateliers*

Objectifs

Offrir à la personne endeuillée :

- Un lieu de parole, d'écoute, de réconfort et de soutien;
- Un accompagnement facilitant l'expression des émotions et l'adaptation à la perte.



audiapason.org | 450-534-2002

50, rue du Diapason, Bromont (QC)

Services also offered in english



Initiative d'art-thérapie

Projet pilote - septembre 2023 et janvier 2024

(Sessions de 9 à 12 séances)

Joignez-vous à nous pour des ateliers d'art-thérapie gratuits en groupe ou individuels, destinés aux adultes de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi vivant un cancer ou une maladie incurable ainsi qu'aux proches-aidants les accompagnant ou vivant un deuil.

L'objectif de l'art-thérapie ?

Créer à partir d'une diversité de matériaux artistiques et partager votre expérience avec d'autres personnes, dans un contexte thérapeutique. Sa pratique permet d'exprimer et comprendre ses émotions, d'approfondir la connaissance et le développement de soi et de faciliter l'expression de soi par des moyens artistiques.

Ateliers animés par une étudiante à la maîtrise en art-thérapie de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

Pour vous inscrire

450-534-2002 | info@audiapason.org

50, rue du Diapason, Bromont (QC)

www.audiapason.org



Le
16 décembre prochain
À mettre à votre agenda



Pikeriverains en action
et la Médiathèque de Pike River
s'unissent pour offrir
une petite Fête de Noël
aux enfants de la municipalité.



**Les détails vous seront transmis
dans le prochain journal
l'Écho de la rivière de novembre.**



**De belles surprises
attendent les enfants.**



RECETTE DU MOIS

Pain à la citrouille

Préparation 15 min / Cuisson 50 min / Portions / Se congèle Oui

Parmi ce que l'on aime de l'automne, il y a la citrouille, qui charme par la délicatesse de sa chair. Une fois l'Halloween passée, on utilise sa purée dans un cari de lentilles, une trempette d'houmous ou, comme ici, dans un pain à la citrouille, où elle apporte de l'humidité à la préparation.



Paru dans le Magazine RICARDO Volume 19 numéro 8 (p. 111)

Ingrédients

- 225 g (1 1/2 tasse) de farine tout usage non blanchie
- 10 ml (2 c. à thé) de poudre à pâte
- 5 ml (1 c. à thé) de bicarbonate de soude
- 5 ml (1 c. à thé) de cannelle moulue
- 2,5 ml (1/2 c. à thé) de gingembre moulu
- 2,5 ml (1/2 c. à thé) de cardamome moulue
- 1 ml (1/4 c. à thé) de muscade moulue
- 1 ml (1/4 c. à thé) de sel
- 210 g (1 tasse) de cassonade
- 250 ml (1 tasse) de purée de citrouille maison ou du commerce
- 125 ml (1/2 tasse) d'huile de canola
- 2 œufs
- 30 ml (2 c. à soupe) de graines de citrouille

Préparation

- Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F). Beurrer un moule à pain de 23 x 13 cm (9 x 5 po) et le tapisser d'une bande de papier parchemin en la laissant dépasser sur deux côtés.
- Dans un bol, mélanger la farine, la poudre à pâte, le bicarbonate, les épices et le sel.
- Dans un autre bol, fouetter la cassonade avec la purée de citrouille, l'huile et les œufs au batteur électrique jusqu'à ce que le mélange épaississe. À la cuillère de bois, incorporer les ingrédients secs jusqu'à ce que le mélange soit homogène. Répartir la pâte dans le moule, puis parsemer des graines de citrouille.
- Cuire au four de 50 à 55 minutes ou jusqu'à ce qu'un cure-dents inséré au centre du pain en ressorte propre. Laisser tiédir sur une grille. Démouler et couper en tranches.



PROGRAMME RÉNORÉGION

Vous êtes propriétaire-occupant(e) d'une résidence en milieu rural qui requiert des réparations majeures? Le revenu de votre ménage est limité? Grâce au **programme Rénorégion** de la Société d'habitation du Québec (SHQ), vous pourriez recevoir **jusqu'à 20 000 \$ ou 25 000 \$** de subvention – selon le revenu de votre ménage – pour corriger les déficiences majeures que présente votre résidence.

ADMISSIBILITÉ¹

Rénorégion s'adresse aux propriétaires-occupants qui font partie d'un ménage à **revenu faible ou modeste** et dont la résidence se situe sur un territoire admissible. Le revenu maximal admissible varie selon la taille du ménage et la région où il habite.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Le programme s'applique aux municipalités qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- qui ont moins de 15 000 habitants;
- qui sont situées dans la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- qui ont 15 000 habitants ou plus, mais ne sont pas desservies par un réseau d'aqueduc ou d'égout.

Il ne s'applique pas aux villes de Gatineau et de Laval ni aux agglomérations de Longueuil, de Montréal et de Québec. Les villages nordiques et les réserves indiennes n'y sont pas admissibles non plus.

LOGEMENTS ADMISSIBLES

Le bâtiment doit être occupé à titre de **résidence principale** par le ou la propriétaire qui fait la demande et doit comporter au plus deux logements, incluant le sien.

¹ Cette information est un résumé des critères d'admissibilité. D'autres conditions s'appliquent.

La valeur du logement doit être inférieure à la **valeur uniformisée maximale** fixée par chaque municipalité ou MRC pour l'admissibilité au programme sur son territoire. Cette valeur ne peut excéder 150 000 \$.

La valeur uniformisée est obtenue en multipliant la valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain) par le facteur comparatif, tous deux inscrits sur l'avis d'évaluation municipale.

La présence d'une **défectuosité majeure** admissible au programme doit être confirmée par un inspecteur accrédité par la SHQ lors d'une visite à domicile.

TRAVAUX ADMISSIBLES

Les travaux doivent viser la correction de déficiences majeures concernant au moins l'un des éléments suivants :

- Murs extérieurs
- Ouvertures (portes et fenêtres)
- Saillies (galeries, balcons, etc.)
- Toiture
- Structure
- Électricité
- Plomberie
- Chauffage
- Isolation thermique

Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec. Le ou la propriétaire doit obtenir l'autorisation de la municipalité ou de la municipalité régionale de comté (MRC) avant de commencer les travaux.

POUR INFORMATION

Pour plus de détails sur le programme Rénorégion ou pour vérifier votre admissibilité à celui-ci, adressez-vous directement à la MRC Brome-Missisquoi:

<https://www.mrcbm.qc.ca/fonds-et-programmes/programme-renoregion>

C'est une bibliothèque dans laquelle vous pouvez emprunter des livres et des DVD.
Elle est située à l'hôtel de ville, au 2e étage.

Les heures d'ouverture : les mardis après-midi 14h à 17h et les samedis matin de 9h à 12h.

Bienvenue à tous, petits et grands!

Un lieu paisible pour lire. Tout style de livre et une place ordinateur.



Coin des jeunes!



MUNICIPALITÉ

Horaire

Lundi, mercredi et jeudi
9h00 à 12h - 13h à 16h
Tél.: 450-248-2120
info@pikeriver.com

Prochaine séance du conseil :
Lundi 6 novembre à 19h30

Visitez notre site web :
www.pikeriver.com

548 route 202
Pike River (Québec) J0J 1P0
548, route 202 (2e étage)